

Pêche de loisir en mer

L'étude qui fait des vagues

L'Ifremer, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, a révélé les résultats de sa dernière enquête sur la pêche de loisir en France. Une étude qui, réalisée entre 2011 et 2013, a provoqué l'ire de certaines organisations de pêcheurs.

"Mieux connaître les pêcheurs récréatifs en mer, leurs pratiques, et affiner l'estimation des captures", tel était l'objectif de cette enquête de l'Ifremer, réalisée en collaboration avec l'institut de sondage BVA.

Elle montre que la population ciblée est en grande majorité composée d'hommes (73 %) et que la pêche de loisir concerne surtout la tranche des 40-64 ans (51 % des ef-

fectifs). Selon l'Ifremer, la France métropolitaine compte 1 319 000 pêcheurs récréatifs (hors pêche à pied), qui cumulent environ 9 millions de sorties par an. Leurs captures "sont estimées en 2012 à 20 400 tonnes, dont 15 500 auraient été gardées. Cela représenterait 5 % des prélèvements de la pêche professionnelle dont la production "pêche fraîche" est estimée en 2011 à 310 000 tonnes".

Ces chiffres, révélateurs d'un prélèvement "non négligeable" dont la presse s'est faite l'écho, n'ont pas manqué de faire réagir dans les milieux halieutiques amateurs. Ainsi, les cinq fédérations signataires de la Charte pour une pêche maritime de loisir éco-responsable⁽¹⁾ dénoncent

un parti pris des auteurs de l'enquête : "Les tonnages annoncés concernant la pêche de loisir incluent les poissons relâchés vivants (No kill) ! Par contre, en ce qui concerne la pêche professionnelle, les poissons vendus légalement ou illégalement hors criée et les rejets en mer, dont on sait qu'ils sont extrêmement importants notamment pour les pêches au chalut (40 à 60 %), ne sont eux pas pris en compte !". Pour ces organisations, les "chiffres annoncés sur les dépenses et sur le nombre de pêcheurs récréatifs en mer apparaissent comme totalement folkloriques

et en complète contradiction avec les chiffres contenus dans l'enquête de référence, pourtant validés par l'Ifremer et par les services ministériels !".

Dans sa dernière enquête, l'Ifremer évalue la dépense des pêcheurs de loisir à 330 millions d'euros par an. Un poids économique bien en-dessous des estimations de sa précédente étude, datant de 2009, qui avançait près de 2 milliards d'euros. Les effectifs étaient également jugés plus importants : 2,5 millions de pêcheurs. Et la part de leur incidence sur la ressource moins conséquente : 2,5 % du prélèvement global.

⁽¹⁾ Fédération française des pêcheurs en mer, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, Fédération française d'études et de sports sous-marins, Fédération Chasse sous-marine Passion et Union nationale des associations de navigateurs.